

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

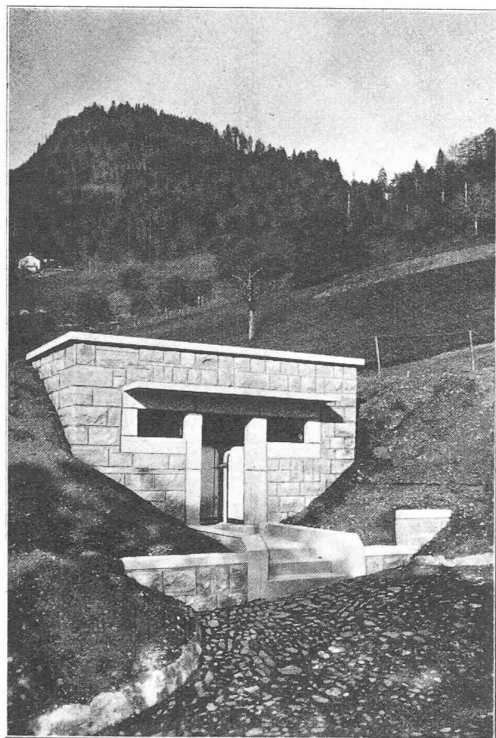


Fig. 15. — Réservoir de Sonzier.

de 100 m³ sous le village de Sonzier, à la cote 585 m. (Fig. 14 et 15).

Pour ne pas recourir à des réglages incertains, nous avons dû appliquer la méthode des flotteurs d'admission; afin d'éliminer les risques habituels à ce genre d'installation, nous avons alors adopté une batterie de trois soupapes d'admission par flotteur (fig. 16), construites spécialement par la Fonderie Kugler, à Genève, en bronze et en acier inoxydable, avec siège interchangeable. La batterie peut débiter plus de 3000 l/min. sous une pression de 60 mètres; le calibre des soupapes est de 2".

Pour terminer cette description, ajoutons que nous avons tenu à soigner l'exécution des diverses chambres, tant au point de vue de la qualité des matériaux que de l'aspect intérieur et extérieur. Les murs minces en béton coffré, une erreur, ont été bannis et on a construit de bons murs épais en moellons d'Arvel appareillés.

Les revêtements intérieurs sont en briques émaillées de Lausen, les dallages, en planelles de couleur. Les armatures métalliques sont galvanisées. Toutes les précautions ont été prises pour éviter la souillure de l'eau potable. Avec ces dispositions les dépenses d'entretien sont réduites au minimum.

La nouvelle adduction est en service depuis septembre 1936 sans aucune interruption. Les résultats sont conformes aux prévisions, la sécurité de l'exploitation est totale. Le coût des travaux, malgré de nombreuses difficultés d'exécution, n'a pas dépassé nos devis. Les dépen-

ses pour la rénovation totale sont estimées à Fr. 700 000.

Le projet et les travaux ont été établis et dirigés par M. R. Ritzmann, ingénieur au Service des Eaux Vevey-Montreux. L'atelier du réseau de Montreux a été chargé de la pose des conduites. L'entreprise Manini et Salvi, à Chernex, s'est montrée tout particulièrement à la hauteur de sa tâche dans l'exécution délicate, quelquefois dangereuse, de la plupart des travaux de terrassement et de maçonnerie.

L'entreprise Guenzi et Rambert, à Clarens, a exécuté un tronçon de fouilles, tandis que l'entreprise Chollet-Staehelin, à Montreux, était chargée du réservoir de Sonzier. Les limnigraphes ont été construits par la Maison Bär, à Berne, et par l'Atelier de mécanique Clerc, à Vevey.

Concours pour les motifs de sculpture destinés au quai Turretini, à Genève.

(Suite et fin.)¹

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, de MM. Max Baumgartner, architecte, Maurice Brailard, architecte, Hermann Haller, sculpteur et James Vibert, sculpteur, s'est réuni le 7 mai 1937.

Lors de l'ouverture de la séance, le jury a désigné M. Maurice Brailard comme président et a fait appel à M. A. Vienne, secrétaire du Département des Travaux publics, pour assumer les fonctions de secrétaire.

13 projets ont été présentés.

M. Vienne donne connaissance du fait que lors du dépôt des projets, l'employé surnuméraire chargé de les recevoir a ouvert par mégarde l'enveloppe contenant le nom de l'auteur du projet n° 10 « Lac-Rhône-Arve ». Il l'a immédiatement refermée au moyen d'une bande gommée, sur laquelle il a sous sa signature, expliqué son inadvertance, en affirmant n'avoir pas pris connaissance du nom de l'auteur.

Le jury, considérant qu'il n'a pas eu lui-même connaissance du contenu du pli, décide de prendre acte de cette explication et de passer outre.

Après un examen individuel des projets, le jury procède à un premier tour d'élimination.

En vue de cette élimination, les projets sont examinés au point de vue de l'application de l'article du programme visant le choix des motifs et l'échelle.

Sont éliminés à l'unanimité, comme étant manifestement hors d'échelle avec le parti architectural du quai, deux projets.

Restaient en présence, après cette élimination, 11 projets. Après discussion, le jury décide de procéder à un second tour d'élimination à la majorité au cours duquel les projets écartés — d'une échelle douteuse — feront l'objet d'une critique succincte du point de vue de la composition et de la qualité plastique. Sont alors éliminés 4 projets.

Le jury décide de procéder à un troisième tour d'élimination à la majorité, avec discussion de chacun des projets éliminés.

Au cours de ce tour, sont éliminés deux projets.

Après ce troisième tour, restaient donc en présence :

Projet n° 1 : *Aigle de Genève* — *Colombe de la Paix*.

Projet n° 2 : *Mouvement*.

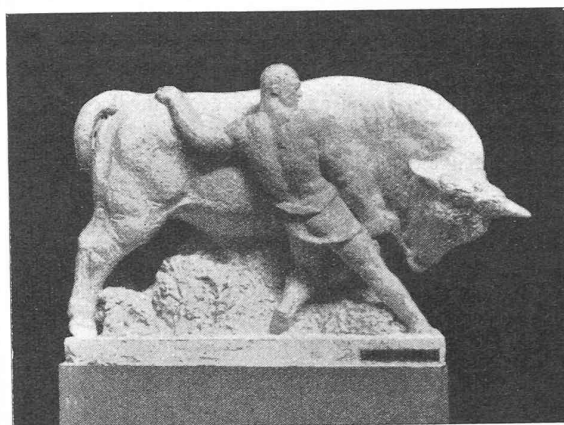
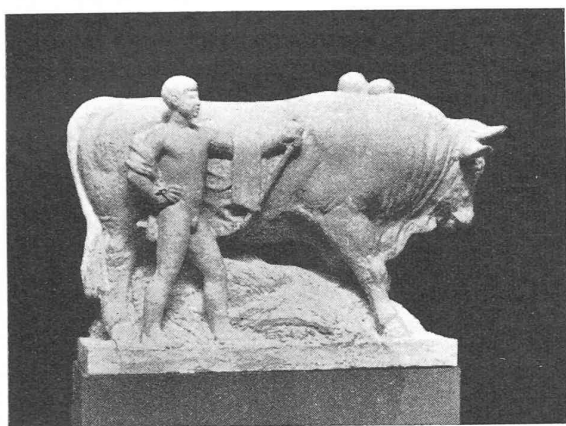
Projet n° 4 : *Jeunesse*.

Projet n° 5 : *Mois d'avril*.

Projet n° 9 : *Filet et Vase*.

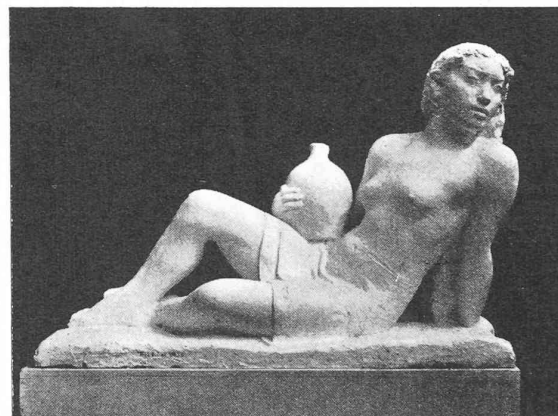
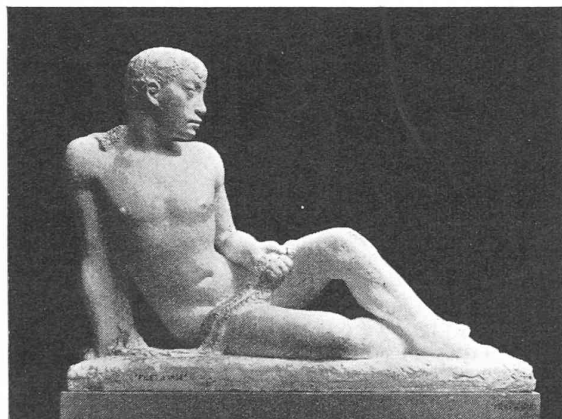
¹ Voir Bulletin technique du 17 juillet 1937, page 192.

CONCOURS POUR LES MOTIFS DE SCULPTURE DESTINÉS AU QUAI TURRETTINI, A GENÈVE



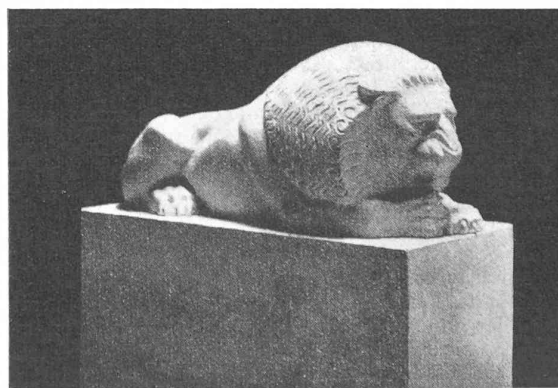
II^e prix *ex æquo* : « Mois d'avril », de M. Luc Jaggi, sculpteur, à Genève.

Jugement du jury : *Ce projet répond aux dispositions relatives à l'unité de l'ensemble et à son échelle architecturale. Toutefois il présente certains déficits au point de vue plastique. Le groupe « Force domptée » est nettement supérieur au groupe « Force productrice ». Dans ce dernier particulièrement apparaît un défaut de rapport plastique entre les figures et l'animal. La femme et l'enfant sont trop traités en bas-relief relativement au volume de l'animal.*



II^e prix *ex æquo* : « Filet et vase », de M. Ernest Huber, sculpteur, à Genève.

Jugement du jury : *Ce projet est particulièrement réussi au point de vue plastique. Les figures sont d'une qualité sculpturale extrêmement heureuse et s'accordent fort bien l'une à l'autre. Toutefois, le jury ne peut recommander un tel projet pour l'exécution, car il apparaît hors d'échelle avec la conception architecturale du quai et perdrait beaucoup de sa valeur en cas d'exécution sur un quai en granit.*



III^e prix : « Brutus », de M. H. Pâquet, sculpteur, à Genève.

Jugement du jury : *Projet correspondant aux conditions du concours au point de vue de l'échelle et de l'accord des deux figures ; mais ce projet manque d'esprit inventif ; sujet rebattu, bien que la facture soit habile.*

Après avoir ainsi procédé à l'examen critique de ces projets restant en présence, le jury décide, à l'unanimité, de les classer de la manière suivante :

1^{er} rang : « Aigle de Genève-Colombe de la Paix ».
2^e rang, ex-æquo : « Mouvement », « Jeunesse », « Mois d'avril », « Filet et Vase ».

En conséquence et faisant application de l'art. 9 du programme, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix : « Aigle de Genève-Colombe de la Paix » Fr. 3000.—
2^e prix, ex-æquo : « Mouvement » » 1250.—
« Jeunesse » » 1250.—
« Mois d'avril » » 1250.—
« Filet et Vase » » 1250.—

Après avoir réparti la somme de Fr. 8000.— mise à sa disposition, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution des prix s'établit comme suit :

« Aigle de Genève-Colombe de la Paix » : M. *Frédéric Schmied*, sculpteur, à Genève.

« Mouvement » : M. *Frédéric Schmied*, sculpteur, à Genève.

« Jeunesse » : M. *Max Weber*, sculpteur, à Genève.

« Mois d'avril » : M. *Luc Jaggi*, sculpteur, à Genève.

« Filet et Vase » : M. *Ernest Huber*, sculpteur, à Genève.

Constatant qu'il résulte de l'ouverture des plis que les projets nos 1 et 2 émanent du même auteur, le jury, faisant application de l'art. 11 du programme, décide de distribuer de la manière suivante le prix de Fr. 1250.— attribué au projet n° 2 « Mouvement » :

Les prix de Fr. 1250.— attribués aux projets classés ex-æquo en second rang sont augmentés de Fr. 50.— chacun et sont en conséquence portés à la somme de Fr. 1300.—.

En outre, il est attribué un prix de Fr. 1100.— au projet n° 7 « Brutus » après un nouvel examen des envois non primés au cours de la délibération antérieure du jury.

Puis le jury ouvre le pli relatif à ce projet ; l'auteur en est : M. *H. Pâquet*, à Genève.

Conclusions.

Le jury tient à souligner que ce concours lui a donné une excellente impression, tant au point de vue du nombre des envois effectués que de leur qualité.

Le problème a été étudié très sérieusement par les concurrents.

Le jury relève que certains défauts d'adaptation au parti architectural du quai témoignent d'un manque d'expérience sans doute dû à l'absence d'occasion des artistes genevois de travailler dans un cadre aussi vaste que celui qui est donné par le concours.

Pour attribuer le premier prix, le jury a tenu à dégager l'œuvre qui avait réuni au plus haut degré les qualités architecturales et sculpturales réclamées par le programme.

Les quatre envois retenus en second rang pourraient être classés en deux groupes : les uns se caractérisant surtout par leurs qualités architecturales, les autres, par leurs qualités plastiques.

A l'unanimité, le jury recommande instamment aux autorités compétentes le projet classé en premier rang pour une exécution prochaine. Lors du transport sur place qu'il a effectué au cours de ses délibérations, il a acquis la conviction qu'il serait désirable au premier chef que l'œuvre de reconstruction du quai Turrettini, actuellement en voie de réalisation, fût complétée par l'établissement des motifs décoratifs qui ont fait l'objet du concours.

Il souhaite également que lors de l'exécution, il soit tenu compte des observations présentées au cours de l'examen du projet recommandé pour exécution et que le jury soit appelé à examiner la maquette définitive avec l'artiste chargé du travail.

Il serait désirable également qu'une silhouette en carton grandeur d'exécution fût établie sur place en temps et lieu.

SOCIÉTÉS

Centenaire

de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Programme provisoire.

Samedi 4 septembre : Assemblée des délégués à l'hôtel Bellevue-Palace, à Berne. — Assemblée générale, à l'hôtel Bellevue-Palace. — Célébration du centenaire dans la cathédrale de Berne. — Banquet officiel au Casino de Berne.

Dimanche 5 septembre : Excursion en autocars à Guggisberg et Selibühl. — Réunion libre à Berne, le soir.

Lundi et mardi 6 et 7 septembre : Excursion des délégations étrangères et des représentants de la presse technique étrangère.

En autocars : Thoune, lac de Thoune, Interlaken, lac de Brienz, Meiringen, centrale de Handeck, barrage du Grimsel. Réception à l'Hospice du Grimsel. — Col du Grimsel, Gletsch, Glacier du Rhône, col de la Furka, Andermatt et Göschenen.

En chemin de fer : lac des Quatre-Cantons, Brunnen et Zurich. — Réception et dîner à Zurich.

Visite des instituts de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. — Visite de quelques grands établissements industriels ou des monuments de la ville de Zurich. — Réception par les Autorités zurichoises et banquet de clôture.

BIBLIOGRAPHIE

Les aptitudes de l'homme. Leur nature et leur mesure. — Par *C. Spearman*, professeur de la philosophie de l'esprit à l'Université de Londres. — Traduit par *F. Brachet*, agrégé des sciences mathématiques. — Publication du « Travail humain ». Conservatoire national des Arts et Métiers, Paris, 1936. — Prix : 75 fr.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée de cet admirable ouvrage, que de reproduire quelques passages du « feuilleton » que M. *Louis Lavelle* lui a consacré, dans « Le Temps » du 30 mai dernier. « ...On ne ne saurait mettre en doute qu'il n'y ait entre les aptitudes des individus des différences de degrés ou de valeur que les éducateurs, les chefs d'entreprise et tous les administrateurs doivent apprendre à reconnaître afin d'en tirer le meilleur parti en vue du bien de chacun et du bien de tous... Tout le monde connaît les travaux remarquables par lesquels Binet et les savants de son école essayaient de déterminer les aptitudes de l'enfant et la relation de son âge réel avec son âge mental. Les méthodes proposées par eux ont été adoptées, pratiquées, modifiées, améliorées par les psychologues de tous les pays du monde. Il subsiste beaucoup de divergences et de confusion dans les jugements que l'on porte sur la valeur et sur l'interprétation des résultats obtenus. C'est le mérite de M. Spearman non seulement d'avoir introduit de l'ordre dans ce chaos, mais encore d'avoir découvert une corrélation entre les aptitudes et de l'avoir soumise au calcul. Son ouvrage fondamental sur les *aptitudes de l'homme* a été traduit par M. Brachet et il a pris place parmi les publications du « Travail humain » du Conservatoire national des arts et métiers. M. G. Darmon, dans l'avant-propos du livre, loue la grande élégance de l'analyse mathématique et se réjouit de penser qu'une « théorie qui pourrait se contenter d'être belle est en même temps si féconde ».

» Grâce à ces travaux, conclut M. L. Lavelle, nous devenons capable de préciser la sphère et les limites d'une faculté aussi générale que l'attention, d'introduire une distinction précieuse entre l'intelligence et la faculté de retenir que l'on considère parfois comme variant dans le même sens et qui se révèlent ici comme relativement indépendantes. Ils nous apprennent à trouver dans les effets de notre activité mentale la trace visible et mesurable de ses opérations, le graphique de ses différentes fonctions et des relations qui les unissent ».